

#### MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine 26510 VILLEPERDRIX Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### du LUNDI 03 JUIN 2024

#### REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 30

Convoqué le : 28/05/2024 Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents: Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET,

Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Emile MALLET

**Procurations:** 

Michèle BONIN a donné procuration à Marie BODY

Dorothée BÖLLING a donné procuration à Adrien DONZET

#### 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29/04/2024:

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 29/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

#### 1 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2024:

Suite aux échanges lors du précèdent Conseil et aux nouveaux devis transmis par Fréderic Perroud, il est décidé de faire les travaux suivants :

-	Installation de chantier	810.00€
-	Chemin du Col de Chaudebonne (500ml environ)	13 250.00 €
-	Chemin des Moutons (entre le pont et la maison Bölling)	6 909.50 €
-	Chemin du Col du Pensier (sur 100 ml)	3 230.00 €
-	Chemin de la Botte + Chemin de Font Froide	5 029.50 €
	TOTA	29 229.00 €

A noter que les travaux envisagés sur le Chemin de la Combe ainsi que sur le Chemin de Pied d'Eygues sont écartés pour cette année car ils paraissent moins urgents que ceux précités

#### 2 – DEMANDE DE NATHALIE DONZET et D'ANDREA RIBEZZI :

# Villeperdrix

#### MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Par un courrier daté du 6 Mai dernier, Nathalie Donzet et Andréa Ribezzi, son compagnon, demandent à la Commune de pouvoir utiliser une partie de la place de la Brèche devant la pizzeria qu'ils viennent de créer dans leurs locaux. Cette demande porte sur 36 m2 (6 x 6) dans l'angle Nord-Ouest de la place et ce sur la période 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre. L'implantation de cette terrasse implique d'interdire le stationnement sur la place et le Maire propose d'établir un arrêté en ce sens pour les 3 mois précités. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et souhaite pleine réussite à ce projet.

#### 3 - PERMANENCE AU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN :

Apres des échanges par mail, le Maire confirme le planning suivant pour la tenue du bureau de vote pour l'élection de Dimanche prochain :

- 8 h 00 à 10 h 00 : Jacques Nivon Adrien Donzet
- 10 h 00 à 12 h 00 : Gérard Nelh Louis Mege
- 12 h 00 à 14 h00 : Marie Body Emile Mallet
- 14 h 00 à 16 h00 : Gérard Nelh Ernst Lopes Cardozo
- 16 h 00 à 18 h 00 : Jacques Nivon Louis Mege

Le Maire rappelle à Adrien qu'il devra être présent à 18 heures pour le dépouillement car il aura (avec lui) une clé de l'urne. Présence obligatoire également à 18 heures des deux assesseurs et du secrétaire.

#### 4 - PARKINGS « JEU DE BOULES et SALLE DES FETES » :

Le Maire rappelle la situation :

En Juillet 2023, à la demande de Théo Plantevin, le Maire avait fait intervenir le géomètre pour délimiter le parking « Salle des Fêtes » et en avait profité pour faire relever le parking « jeu de boules ». Le parking « salle des fêtes « avait été agrandi en 2020 en utilisant les déblais générés par les travaux sur le réseau électrique, cet aménagement ayant été exécuté avec l'accord oral du propriétaire Ludovic Plantevin. Pour le jeu de boules, construit dans les années 2000, le bureau d'études chargé des travaux de réhabilitation du cœur de village avait fait remarquer que le foncier n'était pas public et qu'il serait bon de régulariser la situation. Les documents nécessaires à cette régularisation ont donc été établis par le géomètre puis transmis aux propriétaires respectifs en Septembre 2023. Ludovic Plantevin, concerné par le parking du bas, a indiqué à plusieurs reprises qu'il était d'accord pour signer mais, très pris par ses affaires, il ne l'avait pas encore fait. Par contre, pour le jeu de boules, Martine Plantevin (usufruitière de la parcelle qui est aujourd'hui propriété de son fils Jérôme) vient de préciser au Maire qu'elle n'entendait pas accepter cette régularisation. Devant ce refus, le Maire a recherché auprès de diverses instances pour connaître la réalité juridique d'une telle situation. Les retours ont été assez contradictoires. D'un côté l'association des Maires a précisé qu' un 'investissement public, réalisé sur du foncier privé, revient de droit au propriétaire foncier et de l'autre côté, un juriste contacté par téléphone a

## Villeperdrix

#### MAIRIE DE VILLEPERDRIX

indiqué que cet avis pouvait être largement discuté du fait que le Maire de l'époque avait investi sur son propre terrain et qu'une telle situation pouvait entrainer une action au pénal. Apres discussion, le Conseil demande au Maire d'entrer en contact avec un juriste pour, dans un premier temps, avoir un avis précis et officiel sur ce dossier.

## 5 – DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PRELEVEMENT DE L'EAU A DESTINATION DES USAGES AGRICOLES:

La DDT du Vaucluse demande l'avis du Conseil Municipal de Villeperdrix pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du Vaucluse, organisme dont dépend l'Association Syndicale Agrée du canal de Villeperdrix. Emile Mallet, Président de l'ASA, indique qu'il s'agit d'une simple formalité administrative. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## 6 – REPORT DE L'INAUGURATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CŒUR DE VILLAGE :

L'inauguration des travaux précités, programmée initialement le 14 Juin puis décalée une première fois au 5 Juillet vient d'être à nouveau repoussée au 13 Septembre : motif indisponibilité des représentants de l'Etat.

### 7 – DISSOLUTION DU COMITE D'ANIMATION TOURISTIQUE SAHUNE – VILLEPERDRIX – MONTREAL LES SOURCES :

L'association précitée, qui existait depuis de nombreuses années, a cessé ses activités en 2017 lors de la fusion des communautés de communes et de la création de l'actuelle CcBDP, cette dernière prenant la compétence tourisme. Comme evoqué lors de la séance de Conseil du 12 Février dernier, André Felix, dernier trésorier de l'association, indiquait aux Maires des trois Communes qu'il restait environ 10000 € sur le compte courant et qu'il souhaitait rendre cet argent aux Communes concernées avant de dissoudre l'association. Dans un premier temps, les Maires avaient choisi d'acheter du matériel d'animation en commun qui servirait aux trois Communes mais, il est vite apparu que les besoins étaient très différents d'une Commune à l'autre et que, par conséquent, il fallait se répartir la somme suivant un calcul à définir. Le Maire de Villeperdrix a alors proposé la répartition suivante base 10000 € :

- 50 % de la somme divisée en 3 soit 1667 € par Commune
- 50 % réparti au prorata du nombre d'habitants

Cette répartition a été acceptée par les deux autres Communes, ce qui donne la répartition suivante :

- Sahune: 5210 € - Villeperdrix: 2824 €

Montréal les Sources : 1961 €

Le Maire et l'ensemble des Conseillers remercient cette « ex association » pour ces versements.

## Villeperdrix

#### MAIRIE DE VILLEPERDRIX

#### 8 – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE:

Gerard Nelh, qui suit ce dossier, indique que les travaux sont enfin en cours sur la Commune et que le réseau devrait être opérationnel fin 2024 voir début 2025. Il précise également que, seul, le centre village sera desservi, ce qui n'est pas acceptable. Il a donc interpellé ADN à ce sujet afin qu'une solution soit trouvée au plus vite.

#### 9 - QUESTIONS DIVERSES:

- **Théo Plantevin,** qui vient de monter son entreprise de TP et qui s'est équipé d'une épareuse, souhaite travailler pour la Commune. Le Maire propose de lui confier une partie du travail annuel, notamment celui du premier passage fin Juin sous réserve qu'il propose le même tarif horaire que l'entreprise Aumage qui fait le travail depuis des années. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Le Conseil demande au Maire de s'assurer que sa nouvelle entreprise est en règle vis-à-vis de la loi et qu'il est correctement assuré pour ce type de travail qui peut, notamment, déclencher des feux de broussailles.
- **L'Apéro des Juilletistes et le vernissage de l'expo annuelle des Aquabelles** sont maintenus le 5 Juillet à 18 heures malgré le report de l'inauguration des travaux de cœur de village.

La séance est levée à 20 H 25

-